

## MODE D'EMPLOI POUR LES ELECTIONS

### **Vous êtes étudiants ou internes (étudiants du 3<sup>ème</sup> cycle)**

Vous êtes inscrits sur les listes électorales.

Vous pourrez participer au **scrutin du 23 janvier 2025** pour le renouvellement des représentants des étudiants au conseil d'administration (CA), à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et à la commission de la recherche (CR) du conseil académique.

Cette élection est importante pour l'université et pour les facultés de santé

Votre vote est donc aussi important pour élire vos représentants.

Selon l'endroit où vous êtes en stage ou en cours, vous pouvez voter **de 9h à 17h**.

#### **Au campus Santé-Est à Rockefeller**

##### **Dans la salle des pas perdus**

- pour le CA
- pour la CFVU circonscription santé

##### **Dans l'Amphi Carraz**

- pour le CA
- pour la CFVU circonscription santé

##### **Dans la salle 107 du bâtiment JF Cier**

- pour le CA
- pour la CFVU circonscription santé
- pour la CR

#### **Laënnec B – Foyer étudiants**

- pour le CA
- pour le CR

#### **Au campus Santé-Sud**

##### **Dans la salle des thèses bâtiment administratif rez-de-chaussée**

- pour le CA
- pour la CFVU circonscription santé
- pour la CR

#### **ISFA – 50 avenue Tony Garnier – Lyon 7ème**

- pour le CA
- pour la CR

#### **IUT Bourg-en-Bresse - Attention fermeture du bureau de vote à 15 heures.**

- pour le CA
- pour la CFVU circonscription santé

Le scrutin se déroule par **vote à l'urne**

1. Se rendre dans un bureau de vote
2. Récupérer le matériel de vote
3. Se rendre dans l'isoloir pour voter
- 4. Présenter sa carte étudiant**
5. Vérification par les membres du bureau de vote de votre présence sur la liste d'émargement
6. Mettre son bulletin de vote dans l'urne
7. Signer la liste d'émargement

**Attention** : Chaque électeur ne peut voter que dans un seul bureau de vote de son choix.

Vous pouvez voter avant d'aller en stage, entre deux cours ou avant les enseignements des UELC.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer et pour les étudiants en stage en Centre hospitaliers (Bourg-en-Bresse, Valence, Vienne, Montélimar, hôpital Renée Sabran), vous pouvez formuler une **demande de procuration**.

Il faut remplir le formulaire ci-joint.

Puis l'envoyer par courriel depuis votre adresse mail institutionnelle de l'électeur (ex : [...@univ-lyon1.fr](#), [...@etu.univ-lyon1.fr](#)) à l'adresse : [daji.procurations@univ-lyon1.fr](mailto:daji.procurations@univ-lyon1.fr)